

NUMÉRISER VOS DOCUMENTS À LA MSHB

Petit guide à destination des utilisateur·rice·s du matériel de numérisation
(membres d'un projet, chercheur·se·s, doctorant·e·s, partenaires)

QUELS DOCUMENTS ? QUEL MATÉRIEL ?

SCANNER COPIBOOK OS

Pour les documents reliés (manuscrits, imprimés)



SCANNER KAISER REPRO

Pour les grands formats, jusqu'à A2



SCANNER KAISER COPYLIZER

Pour les opaques, transparents, objets et documents plats jusqu'à A3



REFLECTA DIGITDIA 6000

Pour les diapositives, jusqu'à 37x37mm
(numérisation par lot possible)



COMMENT SAVOIR SI UN DOCUMENT EST PROTÉGÉ ?



Soixante-dix ans se sont écoulés depuis la mort de l'auteur ou du dernier auteur

Moins de soixante-dix ans se sont écoulés depuis la mort de l'auteur ou du dernier auteur

L'œuvre a été réalisée pendant un conflit armé

L'œuvre n'a pas été réalisée pendant un conflit armé

L'auteur est mort pour la France

Un délai supplémentaire de **trente ans** s'ajoute à la durée du droit d'auteur

L'auteur est un ancien combattant

Prorogations de guerre
Un délai égal à la durée du conflit armé s'ajoute à la durée du droit d'auteur

L'œuvre est libre de droits
Elle tombe dans le domaine public et son **exploitation** est possible sans autorisation ni rémunération des ayants droit de l'auteur



Exceptions

Manuscrits & correspondances
↓
Autorisation des ayants droit

Presse périodique
↓
Autorisation du journal

Documents iconographiques
↓
Droit à l'image

Autorisation et rémunération

Auteur(s)
Ayants droit
Producteur
Société de gestion collective

Peut être exploité sous conditions

Exceptions

Copie privée
Courte citation
Parodie - caricature
Pédagogie - recherche
Exception handicap
Conservation
Droit de panorama
Fouille de texte/donnée
Œuvres indisponibles

Peut être numérisé pour les usages spécifiés

La date de publication est **inconnue**

↓
Estimation

L'auteur est **anonyme** ou a publié sous **pseudonyme**

↓
Un délai de **soixante-dix ans après publication** s'applique

Liste non exhaustive, des cas particuliers peuvent être observés. Pour toute question concernant la propriété intellectuelle, contacter la direction des affaires juridiques et institutionnelles de votre établissement (DAJI).

CONTACT
PLATEFORME
HUMANITÉS
NUMÉRIQUES
numerique@mshb.fr

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RENNES
MÉTROPOLE



Maison DES
Sciences
de l'Homme
EN Bretagne